

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 14 février 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales

NOR : ETSR1204385A

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé en date du 14 février 2012, est autorisée, au titre de l'année 2012, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales.

Le nombre de postes offerts est fixé à 19.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu à partir du 4 juin 2012 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à Paris à partir du 1^{er} octobre 2012.

L'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 27 février 2012.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au mardi 27 mars 2012, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère du travail, de l'emploi et de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministères chargés des affaires sociales	DATES ET HEURE DE PARIS
Ouverture du serveur	Lundi 27 février 2012
Date et heure limites d'inscription	Mardi 27 mars 2012, à minuit (heure France métropolitaine)

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère du travail, de l'emploi et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;
- sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH3B), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Bufferon, 75015 Paris (pôle accueil, concours, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, tél. : 0800-006-422 - numéro gratuit) ;
- par courriel : concoursdrh@sante-gouv.fr.

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le mardi 27 mars 2012, à minuit, le cachet de la poste faisant foi : ministère du travail, de l'emploi et de la santé, direction des ressources humaines, bureau du recrutement DRH3B (Sud-Pont), recrutement SACS 2012, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Pour tout renseignement, les candidats peuvent téléphoner au 0800-006-422 (numéro gratuit) ou adresser un courriel à l'adresse suivante : concoursdrh@sante-gouv.fr.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.